



1, Allée des Éphémères – 83420 LA CROIX VALMER ☎  
E-mail : [asabarbigoua@9business.fr](mailto:asabarbigoua@9business.fr) – Site : [www.asabarbigoua.org](http://www.asabarbigoua.org)

*Vous êtes convoqués(es) à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
de l'A.S.A de BARBIGOUA,  
qui se tiendra le VENDREDI 23 JUILLET 2021 à 9 heures 30,  
salle des Fêtes de La Croix Valmer (salle Ch. Voli).*

Les portes de la salle seront ouvertes dès 9 heures pour pointage des présents ou représentés, émargement des listes et remise des bulletins de vote.

**Au vu des dernières mesures gouvernementales actuelles, et dans le respect des distanciations sociales, nous conseillons la présence à l'assemblée d'une personne par foyer. Le port du masque est fortement conseillé.**

**Si vous ne pouvez ou ne voulez y assister, pour des mesures de sécurité personnelle, et afin d'obtenir le quorum (50% des colotis +1) indispensable à la bonne tenue de cette assemblée, remplissez le pouvoir joint à ce bulletin, signez-le après avoir porté la mention manuscrite « Bon pour pouvoir », et remettez-le à la personne de votre choix, qui vous représentera au cours des débats et des votes.**

**Vous pouvez également l'adresser à l'ASA en blanc, ou le compléter par le nom de la personne à qui vous donnez pouvoir. Il doit être signé avec vos instructions de vote éventuelles, en utilisant l'enveloppe retour jointe. Chaque propriétaire a autant de voix qu'il possède de lots. Avec les pouvoirs, il ne peut disposer de plus de 10 voix.**



Si le quorum n'est pas atteint, vous recevrez une nouvelle convocation à une assemblée générale qui se tiendra le 20 août 2021 à 9 heures 30, salle des Fêtes de La Croix Valmer. Cette assemblée délibérera quel que soit le nombre de colotis présents ou représentés.

**Cette deuxième assemblée génère naturellement des frais supplémentaires. En renvoyant votre pouvoir en cas d'absence, vous montrez votre intérêt au bon fonctionnement de l'ASA gérée par des syndics bénévoles et dévoués.**

Si vous avez des questions écrites **d'intérêt général** à poser, merci de nous les faire parvenir avant le 19 juillet 2021.

PRESENT OU REPRESENTE  
VOTRE PARTICIPATION EST  
NECESSAIRE POUR VALIDER  
L'ASSEMBLEE GENERALE !!!

# ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activité 2020 - demande de quitus
  - Entretien espaces verts
  - Voies et réseaux
  - Entretien du domaine
  - Urbanisme
2. Rapport financier 2020 - demande de quitus
  - Présentation des résultats
3. Présentation budget 2021
4. Elections au conseil syndical
5. Vie du domaine
  - Procédure Hauts de Peynié
  - Vitesse dans le domaine – vote
  - Elagage/abattages d'arbres à la demande de colotis – vote
  - Nettoyage enclos poubelles
  - Fibre optique
  - Cahier des Charges
  - Sangliers
6. Questions diverses

## LE MOT DU PRESIDENT

Nous sommes amenés à vous informer d'un évènement survenu à l'ASA le 2 juin 2021, dont la teneur nécessite de vous en apporter les détails.

Ce jour là, deux syndics et moi-même avons reçu, à sa demande, Monsieur CONTERIO, au bureau de l'ASA, son épouse, syndic titulaire n'étant pas présente à l'entretien.

Quelle ne fut pas notre surprise de nous voir intimer l'ordre de démissionner, avec l'ensemble du conseil, sous deux jours, sous peine d'une action en justice, dont les motifs ne nous ont pas été précisés.

Cette entrevue fait suite à une année de pressions, de menaces, de campagne de dénigrement, jusqu'à un courrier adressé au Préfet et au Sous-préfet, resté sans réponse, qui mettait en doute les méthodes de fonctionnement de l'ASA, et allant même jusqu'à alerter sur un abus de faiblesse !

L'ASA, confiante dans sa gestion, a adressé en retour, à ces mêmes autorités, un courrier lui-même resté sans réponse, où elle disait mettre à la disposition de ses services tous documents permettant de faire la lumière sur les suspicions des époux CONTERIO.

Quelle est l'origine de cette vindicte ? Un projet immobilier dont le permis a été déposé en mairie courant avril 2020 par les époux CONTERIO **sans** que l'ASA en ait eu connaissance. Il fut instruit puis validé par les services de l'urbanisme le 12 juillet 2020, quelques jours avant l'Assemblée Générale, **toujours** dans l'ignorance de l'ASA.

Madame CONTERIO était à l'époque syndic titulaire **responsable** de la cellule urbanisme dont la tâche, comme elle vous l'a elle-même expliquée lors de l'Assemblée Générale 2020, est de vérifier la conformité des permis avec notre cahier des charges **avant** dépôt en mairie. Elle n'avait, d'aucune façon, avisé la cellule de son projet mais a pris soin de faire viser son permis, fin juillet et toujours **dans la plus grande discrétion**, par le Président sortant.

Ce permis, que j'ai dévoilé, a fait l'objet d'un recours de la part d'un voisin.

Nous sommes tous des bénévoles qui, comme nos prédécesseurs, consacrons pour certains une part importante de notre temps et de notre énergie à la gestion du domaine. Il est regrettable et contre-productif de travailler dans un climat aussi délétère.

Une demande d'audit légal présentée par Madame CONTERIO en R.A.R. vient confirmer ce climat pesant et détestable. Ce point sera évoqué lors de l'assemblée générale.

## ELECTIONS AU CONSEIL SYNDICAL

Nous recherchons des volontaires ayant le désir de participer activement à la gestion de notre domaine, résidant à l'année ou très régulièrement sur place, afin d'être disponible et avec un esprit d'équipe.

### SYNDICS TITULAIRES

Deux postes sont à pourvoir :

- Monsieur Gérard MICHAUX se représente
- Un poste est vacant, Monsieur Alain HURAUT, syndic suppléant, se porte candidat.

### SYNDICS SUPPLEANT

Quatre postes sont à pourvoir :

- Messieurs Jean-Louis KRAUS et Michel PERRET se représentent
- Deux postes sont vacants.

Les candidatures devront être adressées à l'ASA le plus rapidement possible.

